



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise-LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha-François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

**17.1. OBJET : Interpellation de Monsieur le Conseiller Etienne SERMON :
"Situation générale des carrières andennaises"**

Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal, interpelle le Collège communal comme suit :

"Une superficie importante du territoire de notre Ville est affectée en zone de dépendances d'extraction. Durant l'année 2021, plusieurs dossiers carriers ont été « relancés » au grand dam des riverains.

En ce début d'année, le Collège peut-il nous dresser un état des lieux de la situation des carrières andennaises :

- Tout d'abord, qu'en est-il de la situation de l'ancienne carrière de **MARCHEMPRE** ? Les 14 et 15 décembre derniers, l'exploitant supposé a procédé à des tirs de mines. Dès lors, nous pouvons légitimement nous demander ce qu'il en est de l'exploitation de ce site ? Quid des tirs de mines et de leur temporalité ? Et qu'en est-il de l'impact de ceux-ci sur les permis (obsolètes, ...) ?*
- En ce qui concerne la carrière de **GORE** avons-nous connaissance de nouvelles évolutions du dossier et de la situation juridique de celui-ci ? Une demande de permis d'exploitation pour la carrière de Gore a-t-elle été déposée auprès des fonctionnaires régionaux ? Qu'en est-il de la présence d'une entreprise privée sur ledit site. Par ailleurs, avec des riverains, nous avons constaté l'affaissement d'un talus proche de la carrière. Que peut faire la Ville face à cette situation ?*
- La carrière de **MAIZERET** pose encore des problèmes. Qu'en est-il de l'activité et du va-et-vient d'une entreprise privée sur le site de cette ancienne exploitation ? Qu'en est-il du terriil problématique qui a bougé lors des inondations du 15 juillet dernier ? Finalement, ce site est à présent inexploitable : alors quid, in fine, de la réhabilitation de ce site ?*
- Enfin, en décembre, on nous annonçait l'agrandissement de la carrière de **SEILLES**... Pouvez-vous nous dresser un état de la situation du dossier suite à la séance d'information qui s'est tenue le 14 décembre dernier et la période d'ouverture du dossier au public qui s'en est suivie ?*

Je vous remercie."

En réponse à cette interpellation, Monsieur le Bourgmestre répond comme suit :

"Je souhaiterais d'emblée répondre que, pour les deux premiers dossiers, il y a eu une liaison absolue entre la position des opposants "Vivons Ensemble" et celle de la Ville d'ANDENNE.

Nous avons multiplié entre nous les réunions de concertation avant de rencontrer, d'une part, le groupe LHOIST pour MARCHEMPRE (premier dossier) et, d'autre part, la Région wallonne pour la carrière de GORE (second dossier).

Le premier dossier va démarrer avec le dépôt d'une demande d'exploiter de classe 2 en 2020 (dossier incomplet à la date du 23 décembre 2020). Il sera complété quelques mois après par le groupe LHOIST pour enfin être déclaré complet par la Région wallonne le 14 janvier 2021. Ensuite viendra l'enquête publique, laquelle va entraîner une réaction massive d'oppositions de la part de nombreux habitants qui vont se fédérer dans un Comité de quartier.

A l'issue de discussions avec les riverains (représentés dans cette nouvelle asbl) et la Ville d'ANDENNE, le groupe LHOIST va retirer sa demande le 23 mars 2021. Il continuera à avancer qu'il dispose d'un permis quasiment éternel juridiquement délivré en 1976 par la Province de NAMUR, lequel a fait l'objet de contestations de la part de la Ville d'ANDENNE ainsi que les riverains fédérés de l'asbl "Vivons Ensemble".

Se présente alors un problème juridique... Chacune des parties a ses Cabinets d'avocats pour soutenir sa thèse : d'une part, celle des riverains ou de la Ville d'ANDENNE est de dire que le permis de 1976 est périmé et, d'autre part, celle du groupe LHOIST, qui a pour défense de dire "non, j'ai un permis qui peut continuer à exister". C'est la difficulté de savoir s'il n'y aurait plus eu d'exploitation... S'il n'y a plus eu pendant deux ans la moindre trace liée à l'activité de la carrière, il pourrait y avoir une péremption. Le groupe LHOIST affirme n'avoir jamais interrompu son activité du permis de 1976 pendant deux ans ou plus, ce qui n'entraîne pas l'extinction de l'autorisation.

Il s'agit d'un dossier juridique complexe... Le groupe LHOIST se voit demander de déposer un permis de classe 1 par la Ville d'ANDENNE et les riverains mais l'on ne sait pour l'instant ce qu'il va advenir puisque les concertations se sont poursuivies juridiquement et vous devinerez qu'un dossier d'une telle complexité ne se débat pas publiquement.

Ici, l'on se trouve dans un débat public. Il est logique que le Conseil communal reçoit des informations en toute transparence mais les arguments de "Vivons Ensemble" à l'égard de LHOIST ne vont pas être développés ici. Comprenez que Monsieur TACHENY et tous les membres de "Vivons Ensemble" souhaitent réserver leurs arguments aux réunions qui seront organisées prochainement ou aux cours et tribunaux si ce dossier doit connaître une suite judiciaire. Pour l'instant, nous en sommes toujours dans une discussion assez serrée entre le groupe LHOIST, d'une part, et la Ville et les riverains, d'autre part.

En ce qui concerne la carrière de GORE, l'on a constaté avec stupéfaction fin 2020, de façon concomitante de la part de la Région wallonne et du groupe LHOIST pour MARCHEMPRE - il s'agissait plus de l'effet du hasard que d'une vision concertée - une demande de régularisation d'une exploitation très ancienne de près d'un siècle dite "Carrière de l'Etat" devenue la carrière de la Région wallonne nommée "GORE".

Au départ, le dossier déposé était incomplet. Finalement, il fera l'objet de compléments... Ce dossier était censé être complet, comme le précédent, en janvier 2021. Le DPA lui a donné un avis sur une autorisation qui disposait d'un délai pour le prononcé de 90 jours. Ce délai a été prolongé de 30 jours. Comme il n'y avait pas de permis, à la demande de la Ville d'ANDENNE, la Police a constaté l'infraction où l'on extrayait de la terre en vue d'exploiter la pierre.

Ce PV ainsi réalisé a pour conséquence de suspendre le délai d'instruction du dossier par le Fonctionnaire délégué. Si l'on avait pas fait cette démarche, cette infraction pouvait continuer sans retarder le traitement administratif du dossier mais par le fait de le faire constater (les riverains en étaient demandeurs parce qu'ils avaient une souffrance environnementale), il a été prouvé que le sous-traitant de la carrière de la Région wallonne prenait quelques légèretés avec le respect de l'environnement.

Par la suite et de manière logique, la Police a effectué son travail qui a fait l'objet d'un transmis au Parquet. Il faut savoir que la Région wallonne met tardivement (alors qu'elle nous a dit "nous n'avons pas de permis") à retrouver une autorisation qu'elle aurait reçue en 1946 de la Députation permanente du Conseil provincial. Or, d'après nous, cette autorisation ne vise pas les terrains exploités par la carrière du SPW mais des terrains de quelques centaines de mètres sur la même rive en direction de NAMUR.

Il s'agit là aussi d'un conflit juridique pour savoir ce qui est visé par l'autorisation de 1946. En septembre 2021, la Région wallonne nous confirme par ailleurs que l'exploitation actuelle n'est pas entièrement couverte, ce qui conforte effectivement la thèse que développaient les riverains ainsi que la Ville d'ANDENNE. En octobre 2021, nous avons obtenu les résultats d'une étude d'AQUALE (bureau d'hydrologie qui étudie les conséquences de l'exploitation des carrières sur les nappes phréatiques et autres) commandée par la Ville d'ANDENNE.

Cette étude démontre de véritables problèmes et révèle un caractère cumulatif de la demande de LHOIST sur MARCHEMPRE et de la demande de GORE. Le Parquet du Procureur du Roi n'a pas statué sur ce dossier mais a autorisé la Ville à prendre connaissance du dossier prochainement. Quant à l'instruction du dossier, celle-ci est toujours suspendue à la Région et la Ville d'ANDENNE a demandé aux Fonctionnaires technique et délégué de l'Urbanisme et de l'Environnement pour poursuivre la concertation légale obligatoire et permettre des mesures de régularisation éventuelles.

Le Collège et l'ASBL "Vivons Ensemble" s'opposent à un permis de classe 2, lesquels souhaitent un permis de classe 1 pour MARCHEMPRE, notamment en fonction de l'étude d'AQUALE. Des réunions à ce sujet ont eu lieu entre ces trois protagonistes.

Concernant l'affaissement du talus proche de la carrière, nous avons sollicité l'avis du Service Technique communal et nous avons demandé par ailleurs un rapport de stabilité au SPW. A noter aussi que nous avons donné cette information au Fonctionnaire de l'Urbanisme et de l'Environnement qui est chargé de l'instruction du dossier.

En ce qui concerne le site TRANSCAR à MAIZERET, il y a des craintes concernant l'instabilité d'un talus et nous avons allons bien évidemment interroger CARMEUSE sur ce problème. A noter que nous avons aussi à l'oeil la carrière TRANSCAR dès lors qu'un sous-traitant tel que CARMEUSE, comme parfois de LHOIST, a l'habitude d'entreprendre sans avoir les autorisations requises... L'on doit avoir une vigilance de tous les instants.

En ce qui concerne le dossier de l'extension de la carrière CARMEUSE à SEILLES, comme vous le savez, vous l'avez exprimé, une information a été donnée au public dans cette salle le 14 décembre dernier. Il s'agissait d'une réunion d'information au public, dont le Bourgmestre doit théoriquement présider pour informer le public. Doivent être présents l'exploitant mais aussi le bureau chargé de l'étude des incidences sur l'environnement, à savoir le bureau INCITECH, dont le représentant était Monsieur Gérald GOSSELIN.

Il y a eu la rédaction d'un PV à l'appui d'une bande audio permettant de retracer tout ce qui a été dit lors de cette réunion pour être ensuite communiqué à qui de droit... Il y a eu 117 remarques, des objections et des propositions. Elles ont été reçues dans les 15 jours prévus par la réglementation. L'on y a ajouté, avec l'accord de CARMEUSE, les réclamations à l'attention d'INCITECH survenues après le délai de 15 jours de CARMEUSE ainsi que la période de fin d'année même si ce n'était pas une obligation. C'est une faculté que CARMEUSE a admise, il faut l'en remercier... Le dossier doit faire l'objet de cette étude d'incidences sur l'environnement pour traduire une éventuelle

intention en une demande de permis. Le dossier est à présent à l'étude pour un certain temps... Par expérience, l'on en reparlera... L'on peut dire que la réalisation de ce type d'étude prend énormément de temps. Voilà en ce qui concerne l'état de l'actualité de ces dossiers.

Monsieur Etienne SERMON reprend la parole et s'exprime comme suit :

"Merci beaucoup pour ce topo Monsieur le Bourgmestre. Il y a juste deux éléments par rapport à GORE et les activités de l'entreprise privée... Vous n'avez plus rien entendu ?

Deuxième élément sur MAIZERET : quid de la réhabilitation possible ?"

Monsieur le Bourgmestre répond comme suit :

"CARMEUSE souhaite une modification du site TRANSCAR à MAIZERET, ce qui en soi n'est pas sot, c'est un site carrier, mais pour qu'il y ait une transformation de ce site en autre chose qu'une carrière, il faut un autre projet avec une modification du plan de secteur. Ce n'est pas simple. Qu'est ce qu'il y aura demain ? Je n'en sais strictement rien. Voilà. C'est impossible de le savoir à ce stade mais c'est vrai qu'il s'agit d'un site qui peut peut-être présenter un intérêt à définir dans le futur. C'est prématuré pour l'instant."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

